GROUPE VINGT SIX

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

FONDS DE SOLIDARITE - AIDE DE 1 500 €
AU TITRE DU MOIS D'AVRIL 2020

Version du 23 Avril 2020

POUR QUI

- Les très petites entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, autres agents économiques,
- Quel que soit leur statut et leur régime fiscal et social,
- **Ayant un chiffre d'affaires HT inférieur à 1 million d'euros ET un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros (y compris les sommes versées au dirigeant, charges sociales incluses si celles-ci ont été déduites du résultat imposable), limite apprécié par associé,**
- Qui ont un effectif inférieur ou égal à 10 salariés,
- Si exercice en société alors : ne pas être contrôlée par une société commerciale.

QUELLES CONDITIONS

- Soit avoir fait l'objet d'une fermeture administrative,
- Soit avoir subi une **perte d'au moins 50 % du CA d'avril 2020 par rapport soit au CA réalisé en avril 2019 soit au CA mensuel moyen de l'année 2019**,
- Avoir débuté l'activité avant le 01/02/2020,
- Ne pas avoir déclaré une cessation de paiement avant le 01/03/2020,
- Ne pas être titulaire d'un contrat de travail à temps complet ou d'une pension de retraite,
- Ne pas avoir bénéficié d'indemnités journalières de plus de 800 euros en mars 2020.

QUEL MONTANT

- Jusqu'à **1 500 euros, non imposables**, versés par la DGFIP,
- Pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés (impossibilité de régler les créances exigibles à 30 jours et refus d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par leur banque, avoir au moins 1 salarié), une aide complémentaire pouvant aller à 5 000 euros est possible.

COMMENT

- Pour l'aide de 1 500 euros, **à partir du 1er mai 2020 sur le site impots.gouv.fr, « votre espace particulier », en remplissant le formulaire adéquat,**
- Pour l'aide complémentaire, depuis le 15 avril 2020, auprès de la Région, selon modalités à venir.

Le Cabinet Groupe Vingt Six vous accompagne dans cette période difficile. Contactez par mail ou téléphone votre interlocuteur habituel. Vous retrouverez des informations complémentaires sur notre site : www.groupevingtsix.com